



Colmar-Berg, le 18 janvier 2023

*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## **AVIS AU PUBLIC**

En application de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la SA MEGALIFT a sollicité auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire une autorisation relative à l'exploitation d'une grue automotrice marque GROVE, type GMK 5120L, numéro de construction 5130.

Le présent avis est affiché à la maison communale du 19 janvier au 2 février 2023 inclusivement.

Colmar-Berg, le 18 janvier 2023  
Pour le collège des bourgmestre et échevins  
Le bourgmestre, le secrétaire,